

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 17 mars 2016
No d'affaire: 2016.RRGR.28

Maintien de l'examen de contrôle pour le passage au secondaire I et poursuite du développement d'un recueil d'exercices pour les travaux d'évaluation comparative pour la partie germanophone du canton.
Crédit d'engagement.

1 Objet

Octroi d'un crédit d'engagement pour le développement des exercices de test et la réalisation de l'examen de contrôle pour le passage au secondaire I ainsi que pour la poursuite du développement du recueil électronique d'exercices pour les travaux d'évaluation comparative en 8^e année HarmoS ; pour la période 2016-2018.



2 Bases légales

- Article 26, alinéa 3, et article 50, alinéa 2 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210)
- Article 47, article 48, alinéa 1, et articles 49 et 50 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Articles 139, 148 et 152 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Nouvelle dépense périodique.

4 Montant déterminant du crédit

Le montant du crédit déterminant s'élève à 280 000 francs par année (plafond de coûts).

Pour les exercices 2016 à 2018, la somme totale s'élève donc à 840 000 francs, TVA incluse.

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

D'un montant total de 840 000 francs, le crédit d'engagement est porté à la charge du groupe de produits 08.03.9110 Ecole obligatoire et offres périscolaires, compte 318000 (DF 1477, unité d'imputation 911010).

2016 :	CHF	250 000	Développement, réalisation et correction de l'examen
	CHF	30 000	Développement des travaux d'évaluation comparative
2017 :	CHF	250 000	Développement, réalisation et correction de l'examen
	CHF	30 000	Développement des travaux d'évaluation comparative
2018 :	CHF	250 000	Développement, réalisation et correction de l'examen
	CHF	30 000	Développement des travaux d'évaluation comparative
Total :	CHF	840 000	

Ces montants sont inscrits au budget 2016 et aux plans financiers des années 2017 et 2018.

Berne, le 17 mars 2016

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Jost*
le secrétaire général: *Trees*

